

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez tous, de plus en plus de biens immobiliers en France sont acquis par une clientèle anglophone. Pour cette raison et pour répondre à l'intérêt que vous avez spontanément manifesté à l'occasion de ses enquêtes sur ce thème, l'équipe TISSOT est heureuse de vous proposer trois documents bilingues franco-anglais :

- le mandat de vente simple en démarchage
- le mandat de recherche d'un bien
- le compromis de vente sous conditions suspensives

Notre choix de traduction se fonde sur l'étude suivante : les prospects et clients anglophones vous interrogent (*vous, intermédiaires immobiliers français*) sur la signification pratique et l'application immédiate des textes qu'ils doivent signer.

Ces échanges de questions / réponses interviennent la plupart du temps entre non professionnels du système juridique anglo saxon :

TISSOT opte donc délibérément pour une traduction littérale de ses formulaires français (*ITM 673, ITM 712 et ITC 766*) en langage usuel au lieu d'en rechercher la transposition juridique.

Ces documents (*traductions certifiées des formulaires les plus fréquemment utilisés*) sont destinés à faciliter la compréhension par vos interlocuteurs anglophones des conventions françaises soumises à leur signature.

Nous souhaitons avec ces nouveaux formulaires continuer à être votre partenaire juridique privilégié.

Immobilièrement vôtre.

L'équipe Tissot

Le 14.04.06

*Souhaitez-vous être informé des notes d'informations juridiques dès leur parution ?
Envoyez-nous votre email : infos@tissot.fr*